

MARINE MIQUEL

AUGUSTE ET LES LIMITES DE L'EMPIRE :
LA QUESTION DE L'EXPANSION
DE L'*IMPERIUM ROMANUM*
DANS LES SOURCES LITTERAIRES

Summary: Through literary sources of the time of the Principate, one can find remains of the official discourse and debates on the Roman conquest. The long-standing tension between the imperial expansion or stabilization was linked to an old tradition, related to the image of the collapse of Rome under its own weight, but it was updated when Augustus established the Principate and tried to give it longevity.

Key words: limits, Augustan external policy, decadence, Roman imperialism, Augustus' legacy

Il n'est pas rare de lire, dans les sources littéraires contemporaines d'Auguste, une exaltation des victoires du *princeps* ; la plupart des auteurs chantent les guerres qu'il mène aux confins du monde connu pour poursuivre l'expansion de l'*imperium Romanum*, auquel les Romains de la République avaient déjà assigné la tâche de conquérir le monde¹. Le personnage du *princeps* tel que le construisent les sources et la propagande augustéennes apparaît de ce fait souvent sous les traits d'un conquérant qui mène une politique expansionniste.

Pourtant, un épisode de la geste augustéenne représente un Auguste assez différent, prônant un arrêt de la politique d'expansion : il s'agit de la lecture devant le sénat d'un mémoire contenant les dispositions testamentaires d'Auguste. S'y trouvent notamment les consignes posthumes donnés à celui qu'il a désigné comme son successeur, Tibère, relativement à la politique extérieure.

En effet, Tacite et Cassius Dion, qui relatent ce moment, respectivement au livre I 11. 3–4 des *Annales*, et au livre LVI 33. 5–6 de l'*Histoire romaine*, nous indiquent

¹ Pour un inventaire des sources littéraires glorifiant les guerres de conquête menées par Auguste, on se reportera à l'ouvrage de C. NICOLET (*L'inventaire du monde*. Paris 1988, 49–85), ainsi qu'à l'article d'E. S. GRUEN (The Imperial Policy of Augustus. In RAAFLAUB, K. A. – TOHER, M. [dir.]: *Between Republic and Empire, Interpretations of Augustus and His Empire*. University of California Press 1990, 395–416).

qu'Auguste y mettait en garde son successeur contre une poursuite de l'expansion de l'empire. Chez Tacite, le *princeps* conseille ainsi à Tibère de maintenir l'empire dans ses limites et refuser de l'étendre davantage²: *consilium coercendi intra terminos imperii*.

*proferriri libellum recitarique iussit. Opes publicae continebantur, quantum ciuium sociorumque in armis, quot classes, regna, prouinciae, tributa aut uectigalia, et necessitates ac largitationes. Quae cuncta sua manu perscripserat Augustus addideratque consilium coercendi intra terminos imperii, incertum metu an per inuidiam*³.

il fit apporter et lire un mémoire. On y trouvait l'inventaire des ressources publiques, le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, la liste des flottes, des royaumes, des provinces, l'état des impôts directs ou indirects, des dépenses nécessaires et des libéralités. Auguste avait écrit tous les détails de sa main, et il avait ajouté le conseil de ne pas reculer les bornes de l'empire, sans qu'on sache si c'était par crainte ou sous l'effet de la jalousie.

La version que nous rapporte Cassius Dion n'est guère différente : Tibère doit se contenter des bornes déjà tracées, sans vouloir étendre plus loin l'*imperium* : *τοῖς τε παροῦσιν ἀρκεσθῆναι καὶ μηδαμῶς ἐπὶ πλεῖον τὴν ἀρχὴν ἐπανεῖσαι ἐθελῆσαι*:

Τοσαῦτα μὲν αἱ διαθῆκαι ἐδήλουν, ἐσεκομίσθη δὲ καὶ βιβλία τέσσαρα· καὶ αὐτὰ ὁ Δροῦσος ἀνέγνω. Ἐγέγραπτο δὲ ἐν μὲν τῷ πρώτῳ ὅσα τῆς ταφῆς εἴχετο, ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ τὰ ἔργα ἢ ἔπραξε πάντα, ἢ καὶ ἐξ χαλκᾶς στήλας πρὸς τῷ ήρῷῳ αὐτοῦ σταθείσας ἀναγραφῆναι ἐκέλευσε· τὸ τρίτον τά τε τῶν στρατιωτῶν καὶ τὰ τῶν προσόδων τῶν τε ἀναλωμάτων τῶν δημοσίων, τό τε πλῆθος τῶν ἐν τοῖς θησαυροῖς χρημάτων, καὶ ὅσα ἄλλα τοιουτότροπα ἐξ τὴν ἡγεμονίαν φέροντα ἦν, εἰχε, καὶ τὸ τέταρτον ἐντολὰς καὶ ἐπισκῆψις τῷ Τιβερίῳ καὶ τῷ κοινῷ, ἄλλας τε καὶ ὅπως μήτ' ἀπελευθερῶστι πολλούν, ἵνα μὴ παντοδαποῦ ὅχλου τὴν πόλιν πληρώσωσι, μήτ' αὖτις τὴν πολιτείαν συχνοὺς ἐσγράφωσιν, ἵνα πολὺ τὸ διάφορον αὐτοῖς πρὸς τοὺς ὑπηκόους ἦ. Τά τε κοινὰ πᾶσι τοῖς δυναμένοις καὶ εἰδέναι καὶ πράττειν ἐπιτρέπειν, καὶ ἐξ μηδένα ἔνα ἀναρτᾶν αὐτὰ παρήνεσε σφισιν, ὅπως μήτε τυραννίδος τις ἐπιθυμήσῃ, μήτ' αὖτις παίσαντος ἐκείνου τὸ δημόσιον σφαλῇ. Γνώμην τε αὐτοῖς ἔδωκε τοῖς τε παροῦσιν ἀρκεσθῆναι καὶ μηδαμῶς ἐπὶ πλεῖον τὴν ἀρχὴν ἐπανεῖσαι ἐθελῆσαι· δυσφύλακτόν τε γάρ αὐτὴν ἔσεσθαι, καὶ κινδυνεύσειν ἐκ τούτου καὶ τὰ ὄντα ἀπολέσαι ἔφη. Τοῦτο γάρ καὶ αὐτὸς ὄντως ἀεί ποτε οὐ λόγῳ μόνον ἀλλὰ καὶ ἔργῳ ἐτήρησε· παρὸν γοῦν αὐτῷ πολλὰ ἐκ τοῦ βαρβαρικοῦ προσκτήσασθαι οὐκ ἡθέλησε.

² Nous traduisons par « limites » ou « bornes », et non « frontières », ce terme renvoyant à une vision territorialisée qui ne correspond pas à la vision romaine.

³ Tacite, *Annales*, I 11. 3–4. Texte établi et traduit par P. WUILLEUMIER. Paris, Les Belles Lettres 1978².

Voilà ce que ses dispositions testamentaires mettaient en évidence. Quatre livres furent en outre apportés et Drusus en fit la lecture. Ce qui concernait ses funérailles avait été consigné dans le premier livre ; dans le second étaient inscrits tous les hauts faits qu'[Auguste] avait accomplis et dont il avait ordonné qu'ils fussent gravés sur des plaques en bronze placées devant son sanctuaire. Le troisième contenait toutes sortes d'inscriptions utiles pour l'administration de l'empire, en particulier un état des affaires militaires, des revenus et des dépenses publiques, le montant de l'argent entreposé dans les trésors ; le quatrième volume renfermait des instructions et des recommandations pour Tibère et pour le sénat ; entre autres, de ne pas affranchir beaucoup d'esclaves, afin de ne pas remplir la cité d'une tourbe de gens de toutes espèces ; de ne pas accorder le droit de cité à un trop grand nombre, afin d'être supérieurs en nombre à leurs sujets ; de confier le soin des affaires publiques à tous les citoyens capables de les comprendre et les gérer, et de ne pas les faire dépendre d'une seule personne, afin que nul ne désirât instaurer une tyrannie, ou que, en cas d'échec de cette tentative, l'État ne fût pas ébranlé. Il conseilla aussi de se contenter des limites actuelles, sans chercher aucunement à étendre davantage l'empire ; il affirmait qu'il serait en effet alors difficile à protéger, et qu'ils courraient par là le risque de perdre même ce qui était en leur possession. C'était, du reste, un principe qu'il suivait toujours en personne, non seulement dans ses discours, mais aussi dans ses actions : il n'avait ainsi pas voulu faire de nouvelles acquisitions sur les possessions barbares, alors que cela lui était bien des fois possible.⁴

Si l'on en croit Tacite et Cassius Dion, Auguste, en dépit de sa propre propagande qui en fait un conquérant insatiable, conseille à Tibère de ne pas poursuivre les guerres de conquête. Il n'est pas étonnant dès lors que Tacite, fidèle à son esprit acerbe, commente cette mise en garde par une pique : *incertum metu an per inuidiam*, « sans qu'on sache si c'était par crainte ou sous l'effet de la jalouse ».

Il n'est toutefois pas impossible que ce conseil ait été sincère ; nous souhaitons montrer ici qu'il est même une dimension de la politique et de la vision augustéennes. Nous nous proposons en effet de nous intéresser à cette tension sous-jacente dans les textes entre une politique qui s'affiche comme ouvertement expansionniste et la présence de craintes et de réticences persistantes face à cet élargissement.

Il nous semble qu'au-delà des allusions directes à ce conseil augustéen de ne pas étendre les limites de l'empire, on peut trouver dans les sources littéraires contemporaines d'Auguste des traces indirectes de ce débat, qui s'inscrit dans une tradition ancienne de remise en cause du processus d'élargissement – la *prolatio finium*. Grâce à l'examen de ces sources directes puis indirectes, nous essaierons d'en distinguer les principaux ressorts idéologiques et historiques, afin de comprendre comment la

⁴ Cassius Dion, *Histoire romaine* LVI 33. 5–6. Cf. *Roman History* VII. Texte établi par H. B. FOSTER [LCL 176] 1925, traduit par nos soins.

question se trouve réactualisée lors de la mise en place du principat, et insérée dans une logique proprement augustéenne.

Commentant le conseil posthume du *princeps* à son successeur, Tacite propose, en un balancement qui lui est propre⁵, une explication logique, officielle : la crainte éprouvée par Auguste à l'idée d'une poursuite de l'expansion de l'empire ; puis, quelque peu perfidement, une raison plus officieuse : la jalousie, *inuidia*, qui pousserait le *princeps* à souhaiter un successeur qui n'atteindrait pas sa gloire. Toujours prompts à alimenter les rumeurs⁶ raillant la *domus* impériale et à l'affût de ses *arcana imperii*, les sénateurs et familiers de la cour impériale, dont Tacite a lu les mémoires ou les pamphlets⁷, furent sans doute nombreux à railler un probable trait de jalousie préventive de la part du *princeps*.

L'interprétation officielle est pourtant digne d'intérêt, puisqu'elle reflète le point de vue d'Auguste sur la politique extérieure : les conquêtes impérialistes peuvent, à ses yeux, se révéler une source de menaces pour la stabilité de Rome. Le laconisme de l'explication, qui concentre tout en un simple terme, *metu*, suggère que le débat sur la question de l'*imperium Romanum* est assez actuel : le lecteur peut comprendre à demi-mot, sans qu'il soit nécessaire de préciser davantage.

On retrouve d'ailleurs d'autres évocations de ce débat chez Tacite, quelques lignes plus haut dans les *Annales*, au livre I, paragraphe 3, alors qu'est mentionnée la poursuite de la guerre en Germanie :

Bellum ea tempestate nullum nisi aduersus Germanos supererat, abolendae magis infamiae ob amissum Quintilio Varo exercitum quam cupidine proferendi imperii aut dignum ob praemium.

La seule guerre qui restât à cette époque était dirigée contre les Germains et elle visait à effacer l'opprobre du désastre subi par Quintilius Varus et son armée, plus qu'elle ne répondait au désir d'étendre l'empire ou à la recherche d'un avantage substantiel.⁸

Le désir d'étendre l'empire – *cupido proferendi imperii* – jouerait moins, selon Tacite, que le souhait de venger l'armée romaine et d'effacer le désastre subi par Varus. La volonté de pacification du *princeps* est également présente au paragraphe 13. 3, du *De Vita Agricolae*, même si elle s'applique ici uniquement à la Bretagne :

longa obliuio Britanniae etiam in pace: consilium id diuus Augustus uocabat, Tiberius praeceptum.

⁵ La juxtaposition de deux explications, une officielle, l'autre irrationnelle et officieuse, est un trait stylistique proprement tacitéen, comme l'a souligné A. SALVATORE dans son ouvrage *Stile et ritmo in Tacito*. Naples 1950.

⁶ Sur la question des rumeurs et de leur origine dans l'œuvre de Tacite, on se reportera à la mise au point d'I. COGITORE dans l'article Les rumeurs politiques sont-elles des bruits dans les *Annales* de Tacite ? In SCHETTINO, M. T. – PITTA, S. (dir.) : *Les sons du pouvoir dans les mondes anciens*. La Rochelle 2012, 399–425.

⁷ Sur les sources de Tacite, voir DEVILLIERS, O. : *Tacite et les sources des Annales. Enquête sur une méthode historique* [Bibliothèque d'Etudes Classiques 36]. Louvain 2003.

⁸ Tacite, *Annales*, I 3. 6. Texte établi et traduit par P. WUILLEUMIER. Paris, Les Belles Lettres 1990³.

Longtemps on oublia la Bretagne, même en temps de paix ; c'est ce que le divin Auguste appelait une politique, Tibère une règle.⁹

La politique d'Auguste se caractérise ici par un refus d'un impérialisme expansif, même s'il n'exclut pas forcément la conduite de guerres. Le passage, mentionnant un *consilium* donné par Auguste, converti en précepte par Tibère, est sans doute encore présent à la mémoire de Tacite lorsqu'il écrit les *Annales*. Le refus de la volonté de conquêtes apparaît également chez Suétone, dans la *Vie d'Auguste*, au paragraphe XXI 4 :

Nec ulli genti sine iustis et necessariis causis bellum intulit, tantumque afuit a cupiditate quoquo modo imperium uel bellicam gloriam augendi, ut quorundam barbarorum principes in aede Martis Vltoris iurare coegerit mansuros se in fide ac pace quam peterent.

D'ailleurs, il ne fit jamais la guerre à aucune nation sans raison légitime et sans nécessité, car il était si loin de vouloir à tout prix étendre l'empire pour accroître sa gloire militaire, qu'il obligea les notables de certains peuples barbares à jurer dans le temple de Mars Vengeur de respecter leurs engagements ainsi que la paix demandée par eux.¹⁰

Cassius Dion complète cette approche, formulant plus précisément la cause de la crainte d'Auguste : une expansion plus poussée pourrait menacer la totalité de l'empire, qui pourrait être perdu en un instant :

δυσφύλακτόν τε γὰρ αὐτὴν ἔσεσθαι, καὶ κινδυνεύσειν ἐκ τούτου καὶ τὰ ὄντα ἀπολέσαι ἔφη.

On retrouve ici une manifestation de la *prudentia*¹¹, vertu indispensable à l'homme d'État, telle que la définissait Cicéron dans le *De Republica*, au livre I, paragraphe 45 :

mirique sunt orbes et quasi circuitus in rebus publicis commutationum et uicissitudinum quos cum cognosse sapientis est, tum uero prospicere independentis in gubernanda re publica moderantem cursum atque in sua potestate retinentem magni cuiusdam ciuii et diuini paene est uiri.

Il se produit ainsi, dans les systèmes politiques, d'extraordinaires évolutions, et pour ainsi dire, des cycles de transformations et d'alternances. Les connaître, c'est l'affaire du sage, mais les prévoir, quand elles se préparent, si l'on veut, dans le gouvernement de l'État, régler le cours des

⁹ Tacite, *Vie d'Agricola* XIII 3. Texte établi et traduit par E. SAINT-DENIS. Paris, Les Belles Lettres 1948².

¹⁰ Suétone, *Vie d'Auguste* XXI 4. Texte établi et traduit par H. AILLOUD. Paris, Les Belles Lettres 1931.

¹¹ Pour une caractérisation de la *prudentia* romaine et de sa présence dans les textes latins, on se reporterà à l'étude d'Y. LEHMAN dans son article *Prudentia* chez les penseurs romains, *Essai d'investigation philosophique et morale. Chroniques italiennes* 60 (1999) 13–19.

événements et le garder sous son contrôle, c'est le fait d'un citoyen vraiment grand et d'un homme presque divin.¹²

L'historicité des versions proposées par Tacite et Cassius Dion a toutefois été remise en cause. L'absence de mention à ce conseil chez Suétone¹³, qui ne mentionne que trois volumes, quand Dion en compte quatre, n'a pas manqué de susciter un vif scepticisme quant à l'existence d'un tel document. De plus, les conseils donnés par Auguste pourraient tout aussi bien renvoyer à des préoccupations contemporaines des historiens eux-mêmes : chez Dion, le conseil d'arrêt de la conquête s'accompagne en effet d'une invitation à refuser toute augmentation du nombre d'affranchis et des citoyens romains.

Le refus de l'extension des limites de l'empire correspond certes à la politique pratiquée par Auguste dans certaines zones particulières, où le processus de conquête a été ralenti ; il renvoie aussi à la limitation des ambitions transrhénanes de Tibère. Mais, en demandant l'arrêt de la conquête et en refusant l'augmentation du nombre d'affranchis et des citoyens romains, le personnage d'Auguste pourrait bien aussi apparaître comme un contre-modèle opposé par Cassius Dion aux Antonins¹⁴. Il s'agirait là, comme à travers le fameux discours de Mécène en LII 37. 1, d'un moyen détourné de critiquer la politique menée par Sévère. La fiabilité historique du passage n'est donc pas assurée, au point que J. Ober, dans son article « *Tiberius and the Political Testament of Augustus* »¹⁵, est allé jusqu'à suggérer que ce conseil aurait été forgé de toutes pièces par Tibère, qui l'aurait proposé au sénat pour justifier sa politique extérieure à venir. Il aurait alors affirmé devant le sénat qu'il avait reçu ce conseil d'Auguste, sans qu'un testament écrit vienne infirmer ou confirmer ses dires.

Face à ces incertitudes, nous devons examiner les sources contemporaines d'Auguste. Si elles ne relatent pas directement l'épisode de la lecture devant le sénat, elles peuvent néanmoins être considérées comme des témoins privilégiés de leur époque et de ce fait refléter indirectement les débats développés au cours du principat.

On retrouve en effet chez certains poètes la même crainte d'un effondrement de Rome : Horace dépeint ainsi dans sa seizième épode une Rome qui s'effondre sous ses propres forces :

*Altera iam teritur bellis ciuibibus aetas,
suis et ipsa Roma uiribus ruit.*

Voici qu'une seconde génération s'use dans les guerres civiles,
et que Rome s'écroule par ses propres forces.¹⁶

¹² Cicéron, *De Republica* I 45. Texte établi et traduit par E. BREGUET. Paris, Les Belles Lettres 1980.

¹³ Suétone, *Vie d'Auguste* 120. 4.

¹⁴ C'est ce que suggère P. M. SWAN dans son ouvrage *The Augustean Succession: An Historical Commentary on Cassius Dio's Roman History Books 55–56 (9 B.C. – A.D. 14)*. Oxford University Press 2004, 317.

¹⁵ OBER, J. : *Tiberius and the Political Testament of Augustus*. *Historia* 31 (1982) 306–328.

¹⁶ Horace, *Epodes* XVI 1–2. Texte établi et traduit par F. VILLENEUVE. Paris, Les Belles Lettres 1954.

et Properce, dans sa troisième élégie, dresse l'image d'une Rome fière, brisée par ses propres avantages :

frangitur ipse suis Roma superba bonis

Ce qui brise la fière Rome, ce sont ses propres biens¹⁷

L'idée n'est pas propre à l'époque augustéenne : on retrouve ici un lieu commun, la crainte à la pensée que Rome, par sa croissance et son expansion sur tout le pourtour méditerranéen, développe ce qui sera à l'origine de son propre déclin¹⁸. Ce *topos* s'inscrit dans une tradition datant du premier siècle avant J.-C. Les auteurs de la période augustéenne ont en effet connu les déchirements du *bellum ciuile*, les combats qui ont ensanglanté l'Italie et l'ont laissée exangue. Leurs textes¹⁹, largement marqués par ce contexte, proposent des images de luttes fratricides et déplorent l'*impietas* de leurs contemporains.

À cette image d'une Rome qui s'effondre sous le poids de ses propres forces s'ajoute l'image, un peu différente, d'une force qui ne peut soutenir sa propre grandeur²⁰. On la retrouve ainsi chez Properce, dans les *Élégies*, II 15. 41 : le poète y montre une Rome assaillie, épuisée par ses triomphes :

*Nec totius proprius circum oppugnata triumphis lassa foret crinis soluere
Roma suos.*

Et Rome, assiégée de partout tant de fois par ses triomphes sur elle-même, ne serait point lasse de dénouer ses cheveux²¹

Or la même image est également présente dans le genre historique, en particulier dans le récit livien. Bien que l'*Ab Urbe condita* relève d'une transmission lacunaire, l'œuvre n'en reste pas moins un témoignage des plus utiles pour appréhender les débats de cette époque. En effet, si elle retrace des événements bien antérieurs à la période augustéenne, la recherche universitaire récente a pu montrer comment Tite-Live inscrivait dans son texte les interrogations de son époque, qu'il s'agisse de la question de la représentation de l'autorité²², des réformes portant sur le mariage²³ ou de la construction de l'espace idéologique de l'*Vrbs* dans le cadre du principat²⁴.

Un passage bien connu du prologue de l'*Histoire romaine* reprend cette image de la force cause de sa propre destruction :

¹⁷ Properce, *Élégies* III 13. 60. Texte établi et traduit par S. VIARRE. Paris, Les Belles Lettres 2005.

¹⁸ E. DUTOIT a ainsi développé le thème de la « force qui se détruit elle-même » dans son article Le thème de la force qui se détruit elle-même. *REL* 14 (1936) 365–373.

¹⁹ Ainsi que l'a montré P. JAL dans son ouvrage *La guerre civile à Rome. Étude littéraire et morale*. Paris 1963.

²⁰ Ainsi que le suggère DUTOIT dans l'article cité plus haut (n. 18).

²¹ Properce, *Élégies* II 15. 41.

²² FELDHERR, A. : *Spectacle and society in Livy's History*. University of California Press 1998.

²³ MILES, G. : *Livy. Reconstructing Early Rome*. Cornell University Press 1995.

²⁴ JAEGER, M. : *Livy's Written Rome*, University of Michigan Press 1997.

Res est praeterea et immensi operis, ut quae supra septingentesimum annum repetatur et quae ab exiguis profecta initiis eo creuerit, ut iam magnitudine labor et sua, et legentium plerisque haud dubito quin primae origines proximaque originibus minus praebitura uoluptatis sint, festinantibus ad haec noua quibus iam pridem praeualentis populi uires se ipsae conficiunt.

Mon sujet demande, en outre, un immense travail, puisqu'il remonte à plus de sept siècles et qu'après un début fort modeste l'État romain s'est accru au point de plier aujourd'hui sous sa propre grandeur. De plus, la grande majorité des lecteurs goûteront peu, j'en suis sûr, le récit de nos toutes premières origines et des événements qui viennent immédiatement après, et auront hâte d'arriver à ces derniers temps où, après une longue supériorité, la puissance romaine se détruit elle-même.²⁵

On retrouve encore cette image au livre VII, paragraphe 29. 2 :

Samnitium bellum ancipiti Marte gestum Pyrrhus hostis, Pyrrhum Poeni secuti. Quanta rerum moles. Quotiens in extrema periculorum uentum, ut in hanc magnitudinem quae uix sustinetur erigi imperium posset.

Après la guerre contre les Samnites, qui ne fut pas décisive, on eut pour ennemi Pyrrhus ; après Pyrrhus, les Carthaginois. Quelle tâche gigantesque ! Que de fois a-t-il fallu courir les derniers des périls pour éléver l'empire à sa grandeur présente, dont on a peine à soutenir le poids !²⁶

L'image ainsi développée a acquis une dimension supplémentaire : l'agrandissement de l'empire et l'augmentation de sa puissance sont directement désignés comme les causes des guerres civiles.

Avec la disparition, de la crainte de l'ennemi extérieur, ou *metus hostilis*, une nouvelle crainte s'impose, à la faveur de la fin de la menace extérieure et de l'accroissement des rivalités individuelles et des divisions sociales qui conduisent au déchirement interne de la cité : l'idée que l'afflux de richesses développe le luxe et avec lui une décadence morale qui doit inéluctablement conduire à un déclin physique²⁷. Il s'agit, comme on peut le voir, de craintes de nature psychologique et morale, liées à une condamnation de l'*impieitas* contemporaine et à un appel à un retour à la tradition.

Or il nous semble que l'on pourrait y ajouter une autre crainte, qui relèverait d'une dimension plus spatiale et stratégique : si elle reste implicite dans les textes cités plus haut, elle est soulignée chez Florus, dont Tite-Live est la source principale :

²⁵ Tite-Live, *Histoire romaine*, préf. 4. Texte établi par J. BAYET et traduit par G. BAILLET. Paris, Les Belles Lettres 1954.

²⁶ Tite-Live, *Histoire romaine* VII 29. 2. Texte établi par J. BAYET, traduit par R. BLOCH. Presses universitaires de France 1968.

²⁷ L'historiographie romaine concevant le développement de Rome selon une métaphore organiste, ainsi que l'a montré M. RUCH dans son article (Le thème de la croissance organique dans la pensée historique des Romains, de Caton à Florus. *ANRW* I. 2. Berlin – New York 1972, 827–841), Rome voit alors le triomphe de la mollesse et la perte de la vigueur morale et de l'énergie – la *virtus*.

Ac nescio an satius fuerit populo Romano, Sicilia et Africa contento fuisse, aut his etiam ipsis carere, dominanti in Italia sua, quam eo magnitudinis crescere, ut uiribus suis conficeretur. Quae enim res alia ciuiles furores peperit quam nimia felicitas?

Et je ne sais s'il n'eût mieux valu pour le peuple romain s'être contenté de la Sicile et de l'Afrique ou même se passer de ces pays pour exercer sa domination dans son Italie, plutôt que d'atteindre une grandeur telle qu'il se détruisit par ses propres forces. Qu'est-ce qui cause en effet les fureurs des citoyens, sinon une excessive prospérité ?²⁸

La suite du passage renvoie à une explication morale, mais la première partie avait introduit la question de l'espace : c'est parce que Rome a établi sa domination au-delà des mers que la stabilité de la société a été rompue. Or il nous semble que cette dimension spécifiquement spatiale apparaît dans d'autres passages de l'*Ab Vrbe condita*. Quelques passages ont en particulier retenu notre attention.

L'un, à travers une antilogie opposant les discours de Fabius Maximus Cunctator et de Scipion l'Africain, a trait à la question du passage en Afrique de l'armée romaine, au livre XXVIII :

quin igitur ad hoc accingeris nec per istos circuitus, ut cum in Africam traieceris secuturum te illuc Hannibalem spores, potius quam recto hinc itinere, ubi Hannibal est, eo bellum intendis? egregiam istam palmam belli Punici patrati petis? hoc et natura prius est, tua cum defenderis aliena ire oppugnatum. pax ante in Italia quam bellum in Africa sit, et nobis prius decedat timor quam ultiro alii inferatur. si utrumque tuo ductu auspicio- que fieri potest, Hannibale hic uicto, illic Carthaginem expugna: si alte- rautra uictoria nouis consulibus relinquenda est, prior cum maior clarior- que tum causa etiam insequentis fuerit. nam nunc quidem, praeterquam quod et in Italia et in Africa duos diuersos exercitus alere aerarium non potest, praeterquam quod unde classes tueamur unde commeatibus suffi- ciamus praebendis nihil reliqui est, quid? periculi tandem quantum adea- tur quem fallit? P. Licinius in Italia, P. Scipio bellum in Africa geret. quid? Si – quod omnes di omen auertant et dicere etiam reformidat animus, sed quae acciderunt accidere possunt – uictor Hannibal ire ad urbem perget, tum demum te consulem ex Africa, sicut Q. Fuluium a Capua, arcessemus? quid? quod in Africa quoque Mars communis belli erit? domus tibi tua, pater patruusque intra triginta dies cum exercitibus caesi documento sint, ubi per aliquot annos maximis rebus terra marique gerendis amplissimum nomen apud exteras gentes populi Romani uestraeque familiae fe- cerant. dies me deficiat si reges imperatoresque temere in hostium terram transgressos cum maximis cladibus suis exercituumque suorum enumera- re uelim. Athenienses, prudentissima ciuitas, bello domi relicto, auctore

²⁸ Florus, *Oeuvres* I 4. 6-7. Texte établi et traduit par P. JAL. Paris, Les Belles Lettres 1967.

aeque impigro ac nobili iuuene, magna classe in Siciliam trmissa, una pugna nauali florentem rem publicam suam in perpetuum adflixerunt.

Que ne te prépares-tu donc à cette guerre-ci et en la dirigeant non pas par les voies détournées auxquelles tu as recours (par ce moyen tu espères qu'Hannibal te suivra là-bas, quand tu seras passé en Afrique), mais directement ici vers l'endroit où se trouve Hannibal ; que ne recherches-tu pas à obtenir cette palme exceptionnelle due à qui aura mis fin à la guerre punique ? S'il est un ordre de priorité fixé par la nature, c'est de défendre son pays avant d'aller attaquer celui d'autrui. Qu'il y ait la paix en Italie avant qu'il y ait la guerre en Afrique et que la crainte s'éloigne de nous avant que nous, nous allions, en prenant l'offensive, l'inspirer à d'autres. La journée ne me suffirait pas, si je voulais énumérer les rois et les généraux qui ont, en passant imprudemment dans le pays de leurs ennemis, esuyé, eux et leurs armées, les plus grands désastres. Les Athéniens, le plus avisé des peuples, ont laissé une guerre chez eux pour faire passer, à l'instigation d'un jeune homme aussi énergique que noble une grande flotte en Sicile ; ils ont, en une seule bataille navale, ruiné à jamais leur État alors florissant.²⁹

quam compar consilium tuum parentis tui consilio sit reputa. ille consul projectus in Hispaniam, ut Hannibali ab Alpibus descendantem occurreret in Italiam ex prouincia rediit: tu cum Hannibal in Italia sit relinquere Italiam paras, non quia rei publicae utile sed quia tibi id amplum et gloriosum censes esse – sicut cum prouincia et exercitu relicto sine lege sine senatus consulto duabus nauibus populi Romani imperator fortunam publicam et maiestatem imperii, quae tum in tuo capite periclitabantur, commisisti. ego, patres conscripti, P. Cornelium rei publicae nobisque, non sibi ipsi priuatum creatum consulem existimo, exercitusque ad custodiam urbis atque Italiae scriptos esse, non quos regio more per superbiam consules quo terrarum uelint traiciant.

Comme ton projet ressemble peu à celui de ton père, songes-y ! Celui-ci, parti comme consul pour l'Espagne, revint de sa province en Italie, pour courir au-devant d'Hannibal descendant des Alpes ; toi, alors qu'Hannibal est en Italie, tu te prépares à abandonner l'Italie, parce que tu penses non que cela est utile à l'État, mais que c'est important et glorieux pour toi – c'est ainsi que, abandonnant ta province et ton armée, sans qu'aucune loi, aucun senatus consulte ne t'y autorise, sur deux navires, toi, général du peuple romain, tu as risqué le sort de l'État et la majesté de l'empire qui étaient alors, en ta personne, exposés au péril. Pour ma part, Pères conscrits, j'estime que P. Cornelius a été proclamé consul pour l'État et pour nous, non pour lui-même et son intérêt d'homme privé, et que les

²⁹ Tite-Live, *Histoire romaine* XXVIII 41. Texte établi et traduit par P. JAL. Presses universitaires de France 1995.

armées ont été levées pour la défense de la ville et de l'Italie, non pour que des consuls se conduisant comme des rois, avec superbe, les emmènent où bon leur semble³⁰.

Fabius Cunctator met ici en avant l'argument du naturel qui veut qu'on défende d'abord son bien avant d'attaquer celui d'autrui. Se dessine alors une réflexion sur l'inscription de la conquête romaine dans l'espace : la sécurité du territoire romain, identifié à l'Italie, doit primer sur la conquête de terres étrangères, et tout détour loin de Rome doit être banni. Rome, centre de *l'imperium Romanum*, doit être le point de convergence de déplacements directs – *recta itinera*.

Fabius introduit aussi une opposition entre l'intérêt de Rome et l'intérêt personnel qu'il voit percer chez Scipion l'Africain. Le discours du Cunctator s'insère en effet dans un jeu politique précis : il a pu être lu comme une rivalité politique, comme le reflet d'un conflit de générations³¹ entre le vieux Fabius et le jeune et ambitieux Scipion. Mais il témoigne aussi des luttes politiques entre les familles patriciennes³², les unes hostiles à l'hellénisation de Rome et réticentes à la poursuite de l'expansion romaine en Méditerranée, et les autres qui, favorables à une confrontation avec Carthage et à une conquête au-delà des mers, sont séduites par la culture et le mode de vie à la grecque³³. L'historien padouan s'appuie sans doute ici sur les textes de Fabius Pictor ou de Caton³⁴, des sénateurs qui affichaient leur méfiance devant les menées impérialistes romaines lointaines, et un tel choix auctorial n'est pas dénué de signification³⁵.

C'est également pour Tite-Live une occasion de développer une vision idéologique de la conquête. Derrière les exemples du passé se cache en effet une analyse d'enjeux propres à la Rome de son époque : à la faveur des conquêtes lointaines, des généraux deviennent des hommes forts à la tête d'armées qui leur sont dévouées, et construisent petit à petit leur carrière personnelle. Le discours de Fabius Maximus Cunctator, à cet égard, souligne de façon prémonitoire le danger que représenteront des hommes comme Scipion pour la stabilité de la République, puis pour la stabilité du régime augustéen.

Il nous semble retrouver cet appel à une limitation de l'expansion romaine dans un discours prononcé par l'envoyé du roi Antiochos, Héracléide de Byzance, à L. Cornelius Scipion, au livre XXXVII de *l'Ab Vrbe condita*. L'ambassadeur

³⁰ Tite-Live, *Histoire romaine* XXVIII 42. Cf. n. 29.

³¹ Voir BONNEFOND, M. : Le sénat républicain et les conflits de génération. *Mélanges de l'École française de Rome*. 94 (1982) 175–225.

³² Voir CASSOLA, F. : *I gruppi politici romani nel II secolo a.C.* Trieste 1962.

³³ Voir GRIMAL, P. : *Le siècle des Scipions : Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*. Paris 1953.

³⁴ Sur la question des sources utilisées par Tite-Live dans l'antilogie opposant Scipion l'Africain et Fabius Cunctator, on se reportera à l'article de MINEO, B. : Vies parallèles dans le récit livien : Hannibal et Scipion l'Africain. *Interférences* 5 (2009).

³⁵ Ainsi que le démontre D.S. Levene dans *Livy on the Hannibalic War*, au sujet de la 3^{ème} décade, Tite-Live choisit, dans les sources qu'il a à sa disposition, parmi les événements de l'histoire de Rome et en met en valeur certains grâce à la composition de ses ouvrage : voir LEVENE, D. S. : *Livy on the Hannibalic War*. Oxford University Press 2010.

y définit la seule politique extérieure viable à ces yeux : une politique qui fixerait pour la domination romaine des limites sans équivoque. Il s'agit bien sûr de la parole d'un ennemi de Rome, mais il n'est pas rare que le discours de non-Romains soit utilisé pour apporter un contre-point critique au discours officiel développé par Rome, ou du moins pour retranscrire les débats qui parcourent la société romaine³⁶.

finirent Europa imperium, id quoque immensum esse; et parari singula acquirendo facilius potuisse quam uniuersa teneri posse; quod si Asiae quoque partem aliquam abstrahere uelint, dummodo non dubiis regionibus finiant, uinci suam temperantiam Romana cupiditate pacis et concordiae causa regem passurum.

Les Romains devraient borner leur souveraineté à l'Europe, souveraineté d'ailleurs immense et qu'il avait été plus facile d'acquérir partie par partie qu'il ne serait aisé de la maintenir dans sa totalité ; que s'ils voulaient encore enlever une autre partie de l'Asie, à la condition de fixer des frontières sans équivoque, la modération du roi ferait ce sacrifice à la convoitise des Romains, par amour de la paix et de la concorde³⁷.

La dénonciation et le rejet de la *cupiditas* constituent un élément important du discours, mais ils sont complétés par des marques spatiales qui indiquent le refus des limites vagues – *dubiis regionibus* – et le danger de posséder un territoire trop grand pour qu'on puisse le protéger. Une autre vertu est alors introduite : la *temperantia*, vertu indispensable pour ceux qui sont à la tête d'un empire.

Ces passages nous montrent que le débat sur l'expansion de l'empire et les limites à poser à la conquête romaine est toujours d'actualité durant la période augustéenne. Il nous semble qu'il est même réactualisé.

Nous souhaiterions montrer, pour finir, comment cette question s'intègre parfaitement dans le dessein augustéen ; la crainte face à l'expansion de l'empire voit en effet son objet se déplacer. Dans la propagande augustéenne, le *princeps* est en effet celui qui met un terme au conflit entre les ordres, qui clôt définitivement le temps des guerres intestines qui déchiraient Rome depuis près d'un siècle. Il conjure le déclin de l'*Vrbs* en rétablissant la *pietas* et le *mos maiorum*. Ainsi, le destin de Rome n'est plus lié aux effets du luxe ni de l'ambition, mais au principat et à la *prudentia* du *princeps*, qui lui permet d'anticiper et de maîtriser les menaces planant sur la stabilité de l'empire. C'est justement cette *prudentia* qui pousse Auguste à instaurer des limites à l'expansion – *imperium coercere intra terminos*.

Or il est intéressant de constater qu'on retrouve ce même terme *coercere* dans un passage de la *République*, lorsque Cicéron y définit justement, par la voix de Scipion, le *uir prudens* :

³⁶ Voir, par exemple, la fameuse lettre de Mithridate à Arsace, chez Salluste, dans les *Histoires*, IV 69 M., qui relève d'un courant historiographique favorable à Mithridate, comme le souligne J.-M. ALONSO-NUNEZ dans son article Un historien anti-romain : Métrodore de Scepsis. *Dialogues d'histoire ancienne* 10 (1984) 253–258.

³⁷ Tite-Live, *Histoire romaine* XXXVII 5–7. Texte établi et traduit par J.-M. ENGEL. Paris, Les Belles Lettres, 1983.

Sed tamen est ille prudens qui, ut saepe in Africa uidimus, inmani et uastae insidens beluae coercet et regit quocumque uolt et leui admonitu aut tactu inflectit illam feram.

Mais l'homme compétent dont je parle est celui qui, comme nous l'avons vu souvent en Afrique, installé sur une bête monstrueuse, énorme, sait la maîtriser et la conduire où cela lui plaît et, d'une simple indication ou d'un contact léger, fait changer de direction à cette bête sauvage.³⁸

Le *uir prudens*, qui seul est apte à gouverner l'État, est celui qui sait maîtriser, poser des limites. On pourrait opposer cette image de cornac maîtrisant l'éléphant à une autre image présente chez Tite-Live, l'image d'une tortue. Au livre XXXVI, Q. Flamininus démontre aux Achéens qui voudraient s'emparer de l'île de Zacynthe l'inanité de leur demande :

'si utilem' inquit, 'possessionem eius insulae censerem Achaeis esse, auctor essem senatui populoque Romano, ut eam uos habere sinerent; ceterum sicut testudinem, ubi collecta in suum tegumen est, tutam ad omnis ictus uideo esse, ubi exserit partis aliquas, quodcumque nudauit, obnoxium atque infirmum habere, haud dissimiliter uos, Achaei, clausos undique mari, quae intra Peloponnesi sunt terminos, ea et iungere uobis et iuncta tueri facile, simul auiditate plura amplectendi hinc excedatis, nuda uobis omnia, quae extra sint, et exposita ad omnes ictus esse.' adsentienti omni concilio nec Diophane ultra tendere auso Zacynthus Romanis traditur.

Si je pensais, dit-il, que la possession de cette île fût utile aux Achéens, j'agirais auprès du sénat et du peuple romains pour qu'ils vous permettent de le conserver. Mais de même que je vois que la tortue, lorsqu'elle est recroquevillée dans sa carapace, est à l'abri du moindre coup, et que lorsqu'elle sort quelque membre, elle voit ce qui était sans protection abîmé et blessé ; vous n'êtes pas différents, vous, Achéens, partout je vous vois enfermés par la mer, et ce qui constitue les bornes du Péloponèse, il vous est facile de les lier et une fois qu'ils soient adjoints, les protéger, mais dès que vous êtes avides de plus embrasser, vous sortez de là, et tout ce qui se trouve à l'extérieur n'est pas protégé par vous, et a été exposé à tous les coups. Comme toute l'assemblée se trouva d'accord, et que Diophane n'osa pas s'étendre plus, Zacynthe fut remise aux Romains.³⁹

L'anecdote, qui montre bien la place assignée par Rome aux autres peuples, est si frappante qu'elle est reprise par Plutarque dans la *Vie de Flamininus*. On comprend ici tout ce qui sépare Rome de ses voisins : Rome se donne à elle-même ses propres

³⁸ Cicéron, *De Republica* II 67. Texte établi et traduit par E. BRÉGUET. Paris, Les Belles Lettres 1980.

³⁹ Tite-Live, *Histoire romaine* XXXVI 32. 5–9. Texte établi et traduit par A. MANUELIAN. Paris, Les Belles Lettres 1983. À propos de ce passage, voir aussi BRISCOE, J. : *A Commentary on Livy, Books XXXIV–XXXVII*. Oxford 1981.

limites, en décide, et les place bien au-delà de son territoire propre. Les autres peuples se voient au contraire dénier cette capacité et se voient renvoyés à la nécessité de subir un joug extérieur et de s'enfermer pour éviter des coups, comme le fait la tortue évoquée par Flamininus.

Une dernière raison, et non la moindre, nous semble avoir poussé Auguste à émettre le conseil de ne pas étendre les limites de l'empire : il s'agit pour le *princeps* d'assurer sa succession, et avec elle la pérennité d'un régime qui reposait principalement sur sa seule personne. La question dynastique est en effet un point central du premier livre des *Annales* : les pouvoirs dont Tibère est investi au moment de la mort d'Auguste ne s'avèrent pas suffisants pour éviter une remise en cause du régime de la part du sénat. Or l'emploi du mot « *terminus* » dans le passage tacite nous semble renvoyer à une conception assez signifiante de la frontière : comme P. Troussel l'indique dans son article « La frontière romaine et ses contradictions »⁴⁰, le mot se situe à mi-chemin entre d'une part un registre sacré, renvoyant au dieu *Terminus* et à la conception toute romaine de la *limitatio*, et d'autre part une représentation matérielle, plus concrète, renvoyant à la conception d'une frontière arrêtée et clairement définie. De la même façon, le terme *regiones*, que l'on trouve dans l'un des extraits de l'*Ab Vrbe condita* cités plus haut, indique originellement les lignes imaginaires tracées dans le ciel par le bâton augural. Fidèle à sa politique de remise en vigueur des cultes ancestraux et de la *pietas* de la Rome archaïque, Auguste n'ignore pas cette importance symbolique de la limite. En affirmant l'existence et la nécessité de conserver des limites à l'*imperium* romain, il donne à l'*Vrbs* devenue *orbis* des frontières intangibles, même si elles ne relèvent d'aucun tracé sacré et que l'empire ainsi borné n'est pas inauguré comme le *pomerium*⁴¹. Or dès lors qu'avec l'instauration du principat, la stabilité de Rome et la pérennité du régime se confondent, donner des limites à l'une revient à renforcer le second. Il n'est pas en effet interdit de penser que celui qui ferma le temple de Janus, ressuscitant une pratique tombée en désuétude depuis la première guerre punique, cherche ici une nouvelle clôture qui légitimerait le pouvoir qu'il laisse à son successeur. Inscrivant la politique extérieure impérialiste romain dans une conception spatiale archaïque, il confère ainsi une légitimation à sa passation de pouvoir et évite la concurrence de généraux qui, par leurs exploits aux confins de l'empire, pourraient devenir de nouveaux hommes forts.

Ce conseil posthume relève bien sûr d'un discours idéologique qui ne correspond pas à une réalité historique autrement plus complexe : la présence romaine n'était pas identique en tout point des limites de l'empire, et les stratégies déployées différaient grandement en fonction des territoires concernés. Mais une telle complexité n'est guère reflétée par un discours officiel qui repose sur l'ambiguïté, ainsi que le souligne P. Jal dans son étude « Expansionnisme ou stabilisation ? De l'ambiguïté d'un certain

⁴⁰ Voir TROUSSET, P. : La frontière romaine et ses contradictions. *Travaux de la Maison de l'Orient* 21 (1993) 25–33.

⁴¹ Voir MAGDELAIN, A. : Le *pomerium* archaïque et le *mundus*. *Publication de l'École française de Rome* 133 (1990) 155–191.

vocabulaire politique. »⁴² : un terme comme *stare*, signifiant l'immobilisme, peut aussi évoquer la réaction et la durée, tandis que le verbe *augere* désigne tout autant l'expansion que la fondation. Il n'est alors pas si étonnant, compte-tenu de cette ambiguïté, de retrouver dans la plupart des textes la proclamation de la domination romaine sur la totalité du monde connu, alors même que les connaissances géographiques de l'époque indiquent le contraire⁴³...

Nous ne pouvons savoir de façon certaine si Auguste avait réellement donné à Tibère ce conseil de ne pas chercher à agrandir l'empire. Nous nous sommes efforcée de montrer ici du moins combien la question de l'expansion de l'empire était loin d'être univoque aux yeux des Romains du début du 1^{er} siècle après J.C. Cette question s'insère même parfaitement dans le nouvel ordre mis en place par Auguste, comme en témoignent les sources littéraires, précieux dépositaires des idées et débats qui parcoururent la société romaine et les cercles du pouvoir. Plus précisément, il nous semble qu'avec ce conseil, Auguste met ici le doigt sur une problématique qui va être posée à tous ses successeurs, et qu'on retrouve jusqu'au 2^{ème} siècle chez les Antonins ; on constate en effet une alternance continue entre la proclamation d'une politique extérieure expansionniste et le choix d'un maintien et d'une consolidation du pouvoir à l'intérieur des limites de l'empire. Comme dans bien des domaines, le conseil d'Auguste concernant la politique extérieure s'imposera à tous ses successeurs qui seront chacun, d'une façon ou d'une autre, confrontés à la question de la succession dynastique et à la crainte d'un retour des guerres civiles.

Marine Miquel
 Doctorante en lettres classiques
 Université de Paris Ouest La Défense

⁴² JAL, P. : Expansionnisme ou stabilisation ? De l'ambiguïté d'un certain vocabulaire politique. In CHEVALLIER, R. (éd.) : *Colloque Histoire et Historiographie Clio*. Paris 1980, 135–142.

⁴³ P. Jal souligne ainsi dans l'article cité que des termes comme *rebellare* ou *defectio* sont souvent utilisés au sujet de peuples qui ne sont pas sous le joug romain.